



OIAC

Conseil exécutif

Soixante-neuvième session
10 – 13 juillet 2012

EC-69/DG.7
18 juin 2012
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RAPPORT DE SITUATION SUR LA PRÉSENTATION DANS LES DÉLAIS, PAR LES ÉTATS PARTIES, DES DÉCLARATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE VI DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 MAI 2012

1. Introduction

- 1.1 La présente note, qui est transmise au Conseil exécutif pour examen à sa soixante-neuvième session, fait le point sur les informations et l'analyse concernant l'exécution par le Secrétariat technique ("le Secrétariat") et les États parties de la décision intitulée "Présentation dans les délais par les États parties des déclarations au titre de l'Article VI de la Convention" (EC-51/DEC.1 du 27 novembre 2007); elle couvre la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2012¹.
- 1.2 En réponse à la décision susmentionnée, qui appelle "tous les États parties [à] respecter dans les délais leurs obligations en matière de déclarations annuelles", le Secrétariat a envoyé une nouvelle note verbale à tous les États membres (NV/VER/DEB/172608/12 du 31 janvier 2012), leur rappelant les injonctions de cette décision ainsi que le délai de présentation des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011.
- 1.3 Selon la décision, le Secrétariat est également invité à "en faire connaître les termes lors de réunions régionales et de tout autre événement que le Secrétariat considère comme efficace". Au cours de la période considérée, l'attention a été appelée sur cette décision lors de trois événements : deux réunions régionales des autorités nationales (en Afrique et en Europe orientale) et un cours de base à La Haye pour les représentants des autorités nationales.

¹

Les notes précédentes à ce sujet sont les documents EC-53/DG.8 du 5 juin 2008; EC-55/DG.12 du 5 février 2009; EC-57/DG.8 du 11 juin 2009 et Corr.1, en anglais seulement, du 18 juin 2009; EC-59/DG.8 du 29 janvier 2010; EC-61/DG.11 du 11 juin 2010; EC-63/DG.5 du 18 janvier 2011; EC-65/DG.8* du 27 juin 2011 et EC-67/DG.4 du 19 janvier 2012.



2. Présentation des déclarations initiales au titre de l'Article VI

- 2.1 On trouvera dans l'annexe 1 des précisions sur les déclarations initiales qui doivent encore être présentées.
- 2.2 Pendant la période considérée, le Secrétariat n'a reçu aucune déclaration initiale supplémentaire. Ainsi, au 31 mai 2012, la situation était identique à celle de la fin de 2011. Les 10 États parties ci-après n'avaient pas encore remis leurs déclarations initiales au titre de l'Article VI : Cap-Vert, Congo, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.
- 2.3 Au cours de la période considérée, le Secrétariat a tenu des réunions bilatérales sur les questions de déclaration avec trois de ces États parties, à savoir le Cap-Vert, le Congo et la Guinée-Bissau.

3. Présentation des déclarations annuelles au titre de l'Article VI

- 3.1 On trouvera dans les annexes 2 et 3 du présent rapport des précisions sur l'état actuel de présentation des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011. Les annexes 4 et 5 contiennent des précisions sur l'état actuel de présentation des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012.
- 3.2 La date limite de remise des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 était le 30 mars 2012. Au 30 mars 2012, le Secrétariat avait reçu des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 de 59 États parties, notamment de 4 États parties qui avaient notifié au Secrétariat qu'ils n'avaient pas d'installations ou d'activités déclarables (déclarations "néant"²). Dix-neuf États parties supplémentaires ont présenté, après le 30 mars 2012, des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 pour des installations ou activités déclarables, et quatre autres États parties ont informé le Secrétariat qu'ils n'avaient aucune installation ou activité déclarable au titre d'au moins une partie, ou un paragraphe, de l'Annexe sur la vérification de la Convention ("l'Annexe sur la vérification"). Un État partie qui avait présenté une déclaration partielle avant la date limite a également soumis des déclarations au titre d'autres parties ou paragraphes de l'Annexe sur la vérification. Parmi les 74 États parties qui ont présenté des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 concernant des installations ou activités déclarables, 55 (74 %) ont présenté au moins une partie de leur déclaration dans les délais.
- 3.3 Les dates limites de présentation des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012 étaient le 2 octobre 2011 (pour les installations du tableau 1) et le 1^{er} novembre 2011 (pour les sites d'usines des tableaux 2 et 3). Pendant la période considérée, deux autres États parties ont présenté leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012 concernant des installations et activités déclarables. De plus, quatre autres États parties ont informé le Secrétariat qu'ils n'avaient pas d'installations ou d'activités à déclarer dans les déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012. Au total, 47 États parties ont déclaré des activités et

²

Bien que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") n'exige pas la remise de déclarations "néant", plusieurs États parties choisissent de transmettre ces informations au Secrétariat sur une base volontaire.

des installations pour 2012, et 10 autres États parties ont informé le Secrétariat qu'ils n'avaient aucune activité déclarable. Parmi les États parties ayant des installations ou activités déclarables à inclure dans leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012, 36 (77 %) ont présenté au moins une partie de leur déclaration dans les délais.

- 3.4 Aux termes de l'alinéa *b* du paragraphe 2 du document EC-51/DEC.1, il est demandé à "chaque État partie qui a indiqué dans sa déclaration initiale qu'il n'a pas d'activités déclarables au titre de l'Article VI de la Convention, mais qui constate maintenant qu'il a des activités déclarables qui se déroulent sur son territoire, [de présenter] les déclarations annuelles pertinentes au plus tard le 30 mars 2008 et, au cours des années ultérieures, conformément aux délais appropriés". Aucun des États parties ayant présenté des déclarations annuelles pour 2011 n'a précisé qu'il tombait sous le coup des dispositions de l'alinéa *b* du paragraphe 2.
- 3.5 Aux termes de l'alinéa *c* du paragraphe 2 du document EC-51/DEC.1, il est demandé à "chaque État partie qui a indiqué dans sa déclaration initiale qu'il avait bien des activités déclarables au titre de l'une quelconque des sixième, septième, huitième et neuvième parties de l'Annexe sur la vérification, mais qui n'a pas fourni les déclarations annuelles pertinentes, [de présenter] ces déclarations au plus tard le 30 mars 2008, et dans les délais appropriés pour les années suivantes". Seul un État partie – le Swaziland – relevait de cette disposition et doit encore présenter la déclaration annuelle correspondante.
- 3.6 Le paragraphe 4 du document EC-51/DEC.1 dispose que les "États parties qui prévoient des difficultés pour fournir à temps leurs déclarations conformément aux délais de la Convention [sont tenus] d'informer le Secrétariat le plus tôt possible des circonstances de ces difficultés". Sur les 20 États parties qui ont présenté au moins une partie de leurs déclarations annuelles d'activités passées après la date limite (exception faite des déclarations "néant"), 14 États parties (70 %) ont communiqué des renseignements à cet effet, respectant ainsi les prescriptions de ce paragraphe de la décision. Les six autres ne l'ont pas fait.
- 3.7 Sur les 15 États parties qui ont présenté au moins une partie de leurs déclarations annuelles d'activités prévues après la date limite (exception faite des déclarations "néant"), 8 États parties (53 %) ont communiqué des renseignements à cet effet, respectant ainsi les prescriptions du paragraphe 4 du document EC-51/DEC.1. Les sept autres ne l'ont pas fait.
- 3.8 Les notes précédentes publiées par le Secrétariat (voir la note de bas de page n° 1 *supra*) recensaient les cinq raisons invoquées par les États parties pour le non-respect des dates limites de présentation de leurs déclarations :
 - a) difficultés dans la rédaction et/ou dans l'obtention de l'approbation de la législation requise ou dans la mise en place de mesures d'application;
 - b) difficultés dans l'identification des activités déclarables;
 - c) difficultés dans la collecte des données;

- d) difficultés dans la préparation des déclarations;
- e) difficultés logistiques dans la transmission des déclarations au Secrétariat.

3.9 Sur les 14 États parties qui ont informé le Secrétariat des circonstances entraînant des retards dans la présentation de leurs déclarations annuelles d'activités passées, 12 ont invoqué – pour expliquer leur retard – des difficultés logistiques (alinéa *e* du paragraphe 3.8 *supra*) et 2 des difficultés dans la collecte des données (alinéa *c* du paragraphe 3.8 *supra*).

3.10 Les huit États parties qui ont informé le Secrétariat des circonstances entraînant des retards dans la présentation de leurs déclarations annuelles d'activités prévues ont invoqué – pour expliquer leur retard – des difficultés logistiques (alinéa *e* du paragraphe 3.8 *supra*).

4. Efforts en cours pour aider les États parties

4.1 Aux termes du paragraphe 3 du document EC-51/DEC.1, les États parties auxquels il est fait référence au paragraphe 2 de ladite décision étaient invités à informer le Secrétariat avant le 30 mars 2008 s'ils "accueilleraient favorablement une assistance du Secrétariat pour [exécuter leurs] obligations".

4.2 Comme mentionné au paragraphe 3.6 *supra*, au paragraphe 4 du document EC-51/DEC.1, il est demandé aux États parties qui prévoient des difficultés pour présenter à temps leurs déclarations d'en informer le Secrétariat et de préciser s'ils accueilleraient une quelconque assistance dans ce sens.

4.3 Pendant la période considérée, aucun État partie n'a sollicité l'assistance du Secrétariat ou indiqué qu'il l'accueillerait favorablement pour exécuter ses obligations dans les délais.

5. Analyse des tendances en matière de ponctualité dans la remise, par le passé, des déclarations annuelles d'activités passées et des déclarations annuelles d'activités prévues³

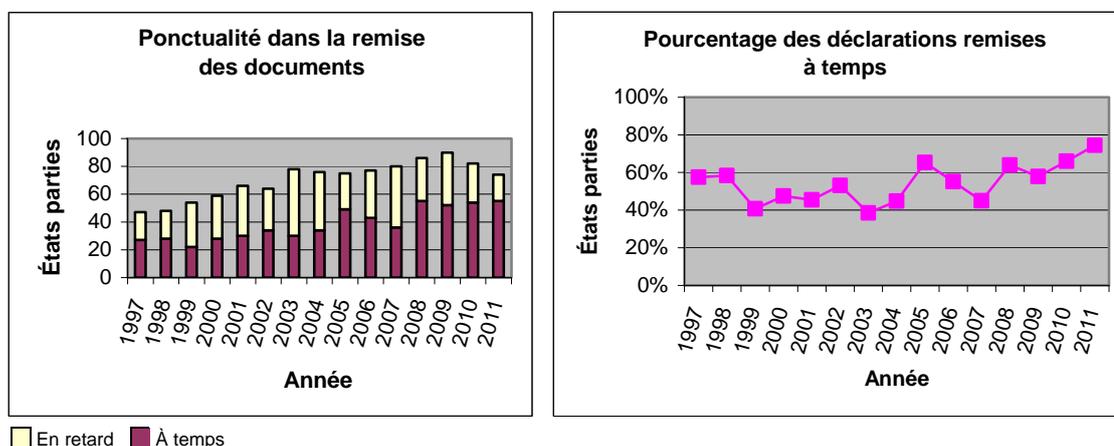
5.1 Le graphique 1 illustre la ponctualité dans la présentation des déclarations annuelles d'activités passées pour la période de 1997 à 2011.

5.2 Bien que le nombre de déclarations reçues à temps pour la première déclaration présentée après l'approbation du document EC-51/DEC.1 (déclaration annuelle d'activités passées pour 2007) ait baissé par rapport à l'année précédente, pour la déclaration annuelle d'activités passées pour 2008, on a constaté une nette amélioration du nombre et du pourcentage de déclarations reçues à temps, qui s'est maintenue pour les déclarations annuelles d'activités passées pour 2009 et pour 2010. Pour la déclaration annuelle d'activités passées pour 2011, il y a eu une très faible augmentation du nombre de déclarations remises à temps, 55 (74 %) des 74 États

³ Les nombres et pourcentages d'États parties dans la présente section n'incluent pas les présentations de déclarations "néant".

parties ayant présenté à temps leur déclaration annuelle d'activités passées, par rapport à 54 (66 %) sur 82 pour la déclaration annuelle d'activités passées pour 2010.

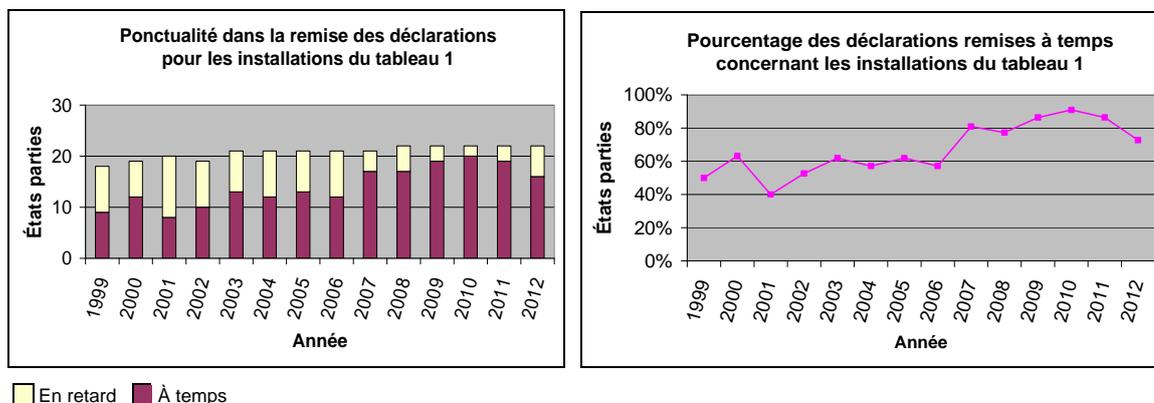
GRAPHIQUE 1 : APERÇU DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PASSÉES PRÉSENTÉES POUR LA PÉRIODE DE 1997 À 2011



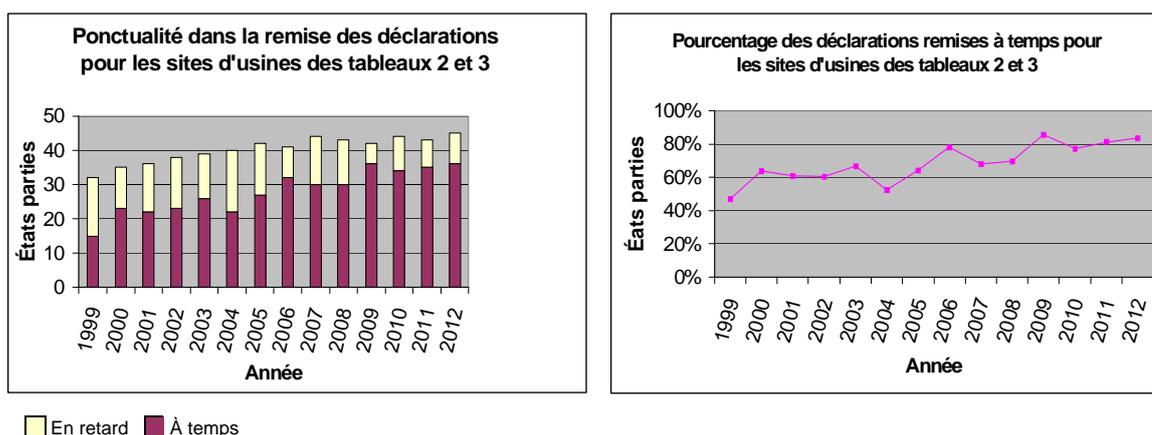
5.3 Les graphiques 2 et 3 illustrent la ponctualité dans la remise des déclarations annuelles d'activités prévues pour la période de 1999 à 2012.

5.4 Pour les déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012, en ce qui concerne les installations du tableau 1, il y a eu une baisse du nombre d'États parties qui ont présenté leurs déclarations de façon ponctuelle, par rapport aux déclarations annuelles d'activités prévues pour 2011. Pour les déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012, 16 États parties (73 %) ayant des activités déclarables ont présenté leurs déclarations annuelles d'activités prévues à temps, par rapport aux 19 États parties (86 %) qui en avaient fait ainsi pour les déclarations annuelles d'activités prévues pour 2011. Pour les déclarations des sites d'usines des tableaux 2 et 3, le nombre d'États parties présentant à temps leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012 a légèrement augmenté par rapport aux déclarations pour 2011. Trente-six États parties (80 %) ayant des activités déclarables ont présenté leurs déclarations à temps, par rapport à 35 (81 %) pour les déclarations annuelles d'activités prévues pour 2011.

GRAPHIQUE 2 : APERÇU DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PRÉVUES PRÉSENTÉES POUR LES INSTALLATIONS DU TABLEAU 1



GRAPHIQUE 3 : APERÇU DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PRÉVUES PRÉSENTÉES POUR LES SITES D'USINES DES TABLEAUX 2 ET 3

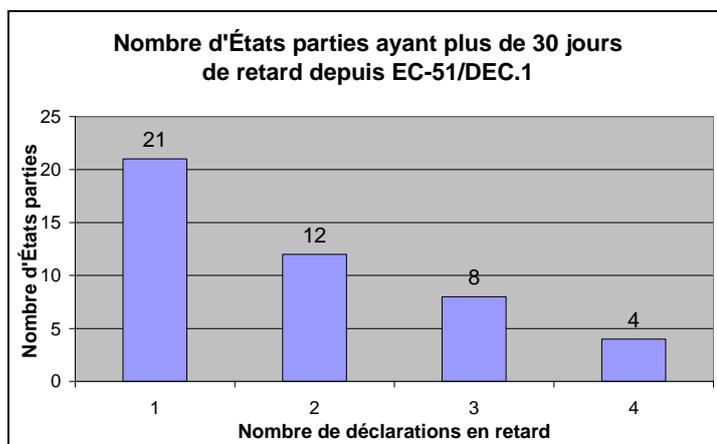


5.5 Bien que de nombreux États parties accusent occasionnellement un retard d'un ou de deux jours pour présenter leurs déclarations, un certain nombre d'États parties sont régulièrement en retard de plusieurs semaines ou mois pour les présenter. Le graphique 4 illustre le nombre d'États parties ayant présenté des déclarations annuelles avec plus de 30 jours de retard depuis l'approbation du document EC-51/DEC.1⁴.

⁴

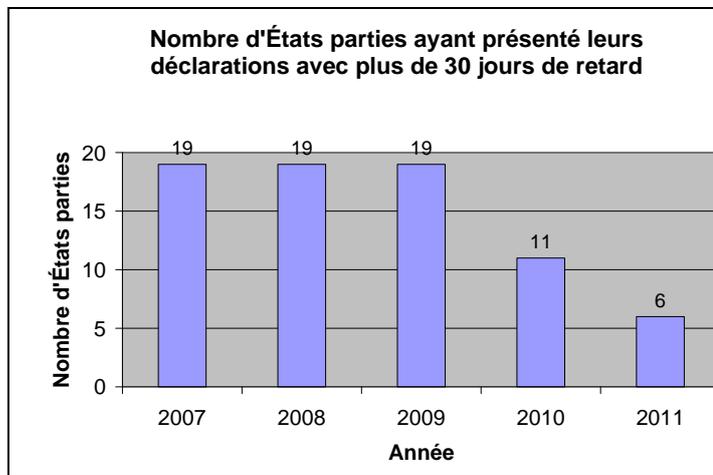
Depuis l'approbation du document EC-51/DEC.1, il y a eu neuf séries de déclarations (déclarations annuelles d'activités passées pour 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011, en plus des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2009, 2010, 2011 et 2012). En règle générale, les États parties qui n'ont pas d'installations déclarables au titre des tableaux 1, 2 ou 3 ne présentent que des déclarations annuelles d'activités passées.

GRAPHIQUE 4 : APERÇU DES DÉCLARATIONS PRÉSENTÉES AVEC PLUS DE 30 JOURS DE RETARD



- 5.6 Depuis le début de 2010, le Secrétariat a tenu des réunions bilatérales avec des représentants d'États parties qui ont présenté leurs déclarations annuelles avec plus de 30 jours de retard à au moins deux reprises depuis l'adoption de la décision EC-51/DEC.1. Ces réunions se sont tenues pour souligner, en particulier, l'importance de la ponctualité dans la présentation et pour proposer conseils et assistance, en cas de besoin. Pendant la période considérée, le Secrétariat a rencontré 6 des 24 États parties entrant dans cette catégorie, pour discuter notamment de la ponctualité des déclarations. Suite à ces réunions en 2010, en 2011 et en 2012, 10 États parties entrant dans cette catégorie ont présenté ponctuellement leurs déclarations annuelles d'activités passées pour 2011.
- 5.7 Comme indiqué dans le document EC-67/DG.4, le nombre d'États parties qui ont présenté leur déclaration annuelle d'activités passées pour 2010 avec plus de 30 jours de retard a diminué de façon significative par rapport au chiffre des 3 années précédentes. Sur les 11 États parties qui ont présenté leur déclaration annuelle d'activités passées pour 2010 avec plus de 30 jours de retard, 5 ont ponctuellement présenté leur déclaration annuelle d'activités passées pour 2011, suite aux réunions que le Secrétariat a organisées à ce sujet. Au 31 mai 2012, le nombre total d'États parties qui ont présenté leur déclaration annuelle d'activités passées pour 2011 avec plus de 30 jours de retard s'élevait à six (voir le graphique 5). Toutefois, la présentation d'autres déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 est attendue.

GRAPHIQUE 5 : APERÇU DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PASSÉES POUR LA PÉRIODE 2007-2011 PRÉSENTÉES AVEC PLUS DE 30 JOURS DE RETARD



5.8 Le Secrétariat continuera de surveiller la ponctualité dans la remise des déclarations, d'en faire rapport et d'appeler l'attention sur cette question lors des réunions et ateliers régionaux et bilatéraux appropriés.

Annexes :

Annexe 1 : Présentation par les États parties des déclarations initiales au titre de l'Article VI (au 31 mai 2012)

Annexe 2 : Présentations dans les délais des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 (au 30 mars 2012)

Annexe 3 : Présentations supplémentaires de déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 (au 31 mai 2012)

Annexe 4 : Présentations dans les délais des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012 (au 2 octobre 2011 pour les installations du tableau 1 et au 1^{er} novembre 2011 pour les sites d'usines des tableaux 2 et 3)

Annexe 5 : Présentations supplémentaires de déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012 (au 31 mai 2012)

Annexe 1

**PRÉSENTATION PAR LES ÉTATS PARTIES DES DÉCLARATIONS INITIALES
AU TITRE DE L'ARTICLE VI (AU 31 MAI 2012)**

	État partie	Date limite pour la remise de la déclaration initiale (EV⁵ + 30 jours)	Date de remise de la déclaration initiale
1.	Cap-Vert	9 décembre 2003	
2.	Congo	2 février 2008	
3.	Guinée-Bissau	19 juillet 2008	
4.	Haïti	23 avril 2006	
5.	Îles Salomon	22 novembre 2004	
6.	Kiribati	6 novembre 2000	
7.	Timor-Leste	6 juillet 2003	
8.	Tonga	28 juillet 2003	
9.	Tuvalu	19 mars 2004	
10.	Vanuatu	15 novembre 2005	

⁵ EV : entrée en vigueur de la Convention.

Annexe 2

**PRÉSENTATIONS DANS LES DÉLAIS DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PASSÉES POUR 2011
(AU 30 MARS 2012)^{6,7}**

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2)⁸	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC⁹
1.	Afrique du Sud	30 mars 2012		30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
2.	Algérie						6 mars 2012	6 mars 2012
3.	Allemagne		26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012
4.	Australie	27 mars 2012		27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012
5.	Autriche			29 mars 2012	29 mars 2012		29 mars 2012	29 mars 2012
6.	Bahamas							30 mars 2012
7.	Bélarus					30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
8.	Belgique	28 mars 2012			28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012
9.	Canada	8 févr. 2012		14 mars 2012	14 mars 2012		14 mars 2012	14 mars 2012
10.	Chili					26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012
11.	Chine	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
12.	Chypre							30 mars 2012
13.	Colombie						27 mars 2012	27 mars 2012
14.	Costa Rica						27 mars 2012	27 mars 2012
15.	Côte d'Ivoire						29 mars 2012	

⁶ États parties qui avaient présenté des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 avant la date limite.

⁷ Dans l'ensemble du document, un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".

⁸ Sans objet en français.

⁹ AIFPC = Autres installations de fabrication de produits chimiques.

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2) ⁸	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC ⁹
16.	Cuba						30 mars 2012	30 mars 2012
17.	Dominique*	16 mars 2012*	16 mars 2012*	16 mars 2012*	16 mars 2012*	16 mars 2012*	16 mars 2012*	16 mars 2012*
18.	Espagne	22 mars 2012		22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012
19.	États-Unis d'Amérique	30 mars 2012		30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
20.	Finlande	20 mars 2012		20 mars 2012	20 mars 2012		20 mars 2012	20 mars 2012
21.	France	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012
22.	Grèce			30 mars 2012	30 mars 2012		30 mars 2012	30 mars 2012
23.	Inde	12 févr. 2012		28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012
24.	Iran (République islamique d')	22 mars 2012		22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012
25.	Iraq						19 mars 2012	
26.	Irlande			28 mars 2012	28 mars 2012		28 mars 2012	28 mars 2012
27.	Italie			29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012
28.	Japon	29 mars 2012		16 mars 2012	16 mars 2012	16 mars 2012	16 mars 2012	16 mars 2012
29.	Lettonie				29 mars 2012*		29 mars 2012*	29 mars 2012
30.	Liechtenstein*				12 mars 2012*			
31.	Lituanie		29 mars 2012*		29 mars 2012*		29 mars 2012	29 mars 2012
32.	Luxembourg		23 mars 2012*		23 mars 2012		23 mars 2012	
33.	Malaisie					28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012
34.	Maurice						8 févr. 2012	
35.	Mexique			29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012
36.	Norvège	30 mars 2012			30 mars 2012		30 mars 2012	30 mars 2012
37.	Nouvelle-Zélande			29 mars 2012			29 mars 2012	29 mars 2012
38.	Paraguay				5 mars 2012		5 mars 2012	
39.	Pays-Bas	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012
40.	Pologne			22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2) ⁸	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC ⁹
41.	Portugal				29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012
42.	Qatar						27 mars 2012	27 mars 2012
43.	République de Corée			30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
44.	République de Moldova*	26 mars 2012*	26 mars 2012*	26 mars 2012*	26 mars 2012*	26 mars 2012*	26 mars 2012*	26 mars 2012*
45.	République dominicaine						30 mars 2012	
46.	République tchèque	16 févr. 2012		27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012
47.	Roumanie			17 févr. 2012*	17 févr. 2012	17 févr. 2012*	17 févr. 2012	17 févr. 2012
48.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6 mars 2012		6 mars 2012	6 mars 2012	6 mars 2012	6 mars 2012	6 mars 2012
49.	Serbie	9 mars 2012		9 mars 2012	9 mars 2012		9 mars 2012	9 mars 2012
50.	Singapour	13 mars 2012		13 mars 2012	13 mars 2012	13 mars 2012	13 mars 2012	13 mars 2012
51.	Slovaquie	17 févr. 2012					17 févr. 2012	17 févr. 2012
52.	Slovénie			30 mars 2012	30 mars 2012		30 mars 2012	30 mars 2012
53.	Sri Lanka				13 mars 2012		13 mars 2012	
54.	Suède	22 mars 2012		22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012
55.	Suisse	28 mars 2012		28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012
56.	Turkménistan*			3 janv. 2012*	3 janv. 2012*	3 janv. 2012*	3 janv. 2012*	3 janv. 2012*
57.	Turquie			30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
58.	Ukraine					26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012
59.	Uruguay						30 mars 2012	30 mars 2012

Annexe 3

PRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PASSÉES POUR 2011 (AU 31 MAI 2012)^{10,11}

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2)	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC	Notification de difficultés ¹²	Demande d'assistance
1.	Arabie saoudite						25 avril 2012	25 avril 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
2.	Argentine			19 avril 2012	19 avril 2012	19 avril 2012	19 avril 2012	19 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
3.	Arménie*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	Sans objet ¹³	Sans objet ¹³
4.	Bangladesh							7 mai 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
5.	Brésil			20 avril 2012	20 avril 2012	20 avril 2012	20 avril 2012	20 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
6.	Bulgarie			12 avril 2012	12 avril 2012		12 avril 2012	12 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
7.	Croatie						12 avril 2012	12 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
8.	Danemark			3 avril 2012	3 avril 2012		3 avril 2012	3 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance

¹⁰ États parties qui avaient présenté des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 après la date limite.

¹¹ Dans l'ensemble du document, un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".

¹² Difficultés rencontrées dans la présentation des déclarations dans les délais, telles qu'elles sont énumérées au paragraphe 3.8 de la présente note.

¹³ Les colonnes "Notification de difficultés" et "Demande d'assistance" ne s'appliquent pas aux États parties qui n'ont présenté que des déclarations "néant".

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2)	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC	Notification de difficultés ¹²	Demande d'assistance
9.	Émirats arabes unis						15 mai 2012		c)	Pas besoin d'assistance
10.	Estonie						2 mai 2012	2 mai 2012	e)	Pas besoin d'assistance
11.	Fédération de Russie			2 avril 2012	2 avril 2012	2 avril 2012	2 avril 2012	2 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
12.	Géorgie					18 mai 2012	1 ^{er} mai 2012		Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
13.	Hongrie			4 avril 2012	4 avril 2012	4 avril 2012	4 avril 2012	4 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
14.	Kenya						10 mai 2012	10 mai 2012	e)	Pas besoin d'assistance
15.	Koweït						14 mai 2012	14 mai 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
16.	Malte				15 mai 2012*		15 mai 2012		c)	Pas besoin d'assistance
17.	Maroc						16 avril 2012	16 avril 2012	e)	Aucune demande présentée
18.	Monaco*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	Sans objet	Sans objet
19.	Nicaragua*		22 mai 2012*		22 mai 2012*		22 mai 2012*		Sans objet	Sans objet
20.	Ouzbékistan					17 avril 2012	17 avril 2012	17 avril 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2)	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC	Notification de difficultés ¹²	Demande d'assistance
21.	Pakistan						3 avril 2012	3 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
22.	Pérou						20 avril 2012	20 avril 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
23.	République de Corée ¹⁴	7 mai 2012							e)	Pas besoin d'assistance
24.	Yémen*	1 ^{er} mai 2012*	1 ^{er} mai 2012*	1 ^{er} mai 2012*	1 ^{er} mai 2012*	1 ^{er} mai 2012*	1 ^{er} mai 2012*	1 ^{er} mai 2012*	Sans objet	Sans objet

¹⁴

État partie également mentionné dans l'annexe 2 pour les déclarations au titre d'autres parties de l'Annexe sur la vérification.

Annexe 4

**PRÉSENTATIONS DANS LES DÉLAIS DES DÉCLARATIONS ANNUELLES
D'ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2012 (AU 2 OCTOBRE 2011 POUR LES
INSTALLATIONS DU TABLEAU 1 ET AU 1^{ER} NOVEMBRE 2011
POUR LES SITES D'USINES DES TABLEAUX 2 ET 3)^{15, 16}**

	État partie	Installations du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Sites d'usines du tableau 3
1.	Afrique du Sud	28 septembre 2011		28 septembre 2011
2.	Allemagne		19 octobre 2011	19 octobre 2011
3.	Australie	16 septembre 2011	18 octobre 2011	18 octobre 2011
4.	Autriche		25 octobre 2011	25 octobre 2011*
5.	Bélarus			7 octobre 2011
6.	Belgique	19 septembre 2011		28 octobre 2011
7.	Brésil		25 octobre 2011	25 octobre 2011
8.	Canada	21 juillet 2011	22 septembre 2011	
9.	Chine	30 septembre 2011	25 octobre 2011	25 octobre 2011
10.	Colombie*	27 septembre 2011*	27 septembre 2011*	27 septembre 2011*
11.	Croatie*		18 octobre 2011*	18 octobre 2011*
12.	Cuba*	29 septembre 2011*	1 ^{er} novembre 2011*	1 ^{er} novembre 2011*
13.	Danemark		31 octobre 2011	
14.	Émirats arabes unis*		20 octobre 2011*	20 octobre 2011*
15.	Espagne	14 septembre 2011	13 octobre 2011	13 octobre 2011
16.	États-Unis d'Amérique	30 septembre 2011	21 octobre 2011	21 octobre 2011
17.	Fédération de Russie		25 octobre 2011	25 octobre 2011
18.	Finlande	28 septembre 2011	28 septembre 2011	
19.	France		27 octobre 2011	27 octobre 2011
20.	Grèce		18 octobre 2011	
21.	Hongrie			28 octobre 2011
22.	Inde	28 septembre 2011	25 octobre 2011	25 octobre 2011
23.	Iran (République islamique d')		4 octobre 2011	4 octobre 2011
24.	Irlande		31 octobre 2011	
25.	Japon		27 octobre 2011	27 octobre 2011
26.	Malte*	23 septembre 2011*	23 septembre 2011*	23 septembre 2011*
27.	Mexique		13 octobre 2011	13 octobre 2011
28.	Nouvelle-Zélande	29 septembre 2011*	29 septembre 2011	29 septembre 2011*

¹⁵ États parties qui avaient présenté dans les délais les déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012.

¹⁶ Dans l'ensemble du document, un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".

	État partie	Installations du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Sites d'usines du tableau 3
29.	Pays-Bas	16 septembre 2011	25 octobre 2011	25 octobre 2011
30.	Pologne		25 octobre 2011	25 octobre 2011
31.	Portugal			1 ^{er} novembre 2011
32.	République de Corée		26 octobre 2011	26 octobre 2011
33.	République tchèque	23 septembre 2011	27 octobre 2011	27 octobre 2011
34.	Roumanie*		19 septembre 2011*	19 septembre 2011*
35.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	12 septembre 2011	3 octobre 2011	3 octobre 2011
36.	Serbie	16 septembre 2011	16 septembre 2011	
37.	Singapour	7 septembre 2011	6 octobre 2011	6 octobre 2011
38.	Slovaquie*		12 octobre 2011*	12 octobre 2011*
39.	Slovénie		27 octobre 2011	
40.	Suède	29 septembre 2011	28 octobre 2011	28 octobre 2011
41.	Suisse	5 septembre 2011	26 octobre 2011	26 octobre 2011
42.	Thaïlande			19 octobre 2011
43.	Ukraine			6 octobre 2011

Annexe 5

**PRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉCLARATIONS ANNUELLES
D'ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2012 (AU 31 MAI 2012)^{17,18}**

	État partie	Installations du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Sites d'usines du tableau 3	Notification de difficultés ¹⁹	Demande d'assistance
1.	Arabie saoudite			9 févr. 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
2.	Argentine		23 nov. 2011	23 nov. 2011	e)	Pas besoin d'assistance
3.	Bulgarie		2 nov. 2011		e)	Pas besoin d'assistance
4.	Chili			1 ^{er} déc. 2011	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
5.	Croatie ^{*20}	18 oct. 2011*			Sans objet	Sans objet ²¹
6.	Dominique*	16 mars 2012*	16 mars 2012 *	16 mars 2012 *	Sans objet	Sans objet
7.	Émirats arabes unis ^{*20}	20 oct. 2011*			Sans objet	Sans objet
8.	France ²⁰	3 oct. 2011			Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
9.	Géorgie			8 nov. 2011	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
10.	Iran (République islamique d') ²⁰	4 oct. 2011			e)	Pas besoin d'assistance
11.	Italie		7 nov. 2011	7 nov. 2011	e)	Pas besoin d'assistance

¹⁷ États parties qui avaient présenté des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012 après la date limite.

¹⁸ Dans l'ensemble du document, un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".

¹⁹ Difficultés rencontrées dans la présentation des déclarations dans les délais, telles qu'elles sont énumérées au paragraphe 3.8 de la présente note.

²⁰ Également mentionné dans l'annexe 4 pour les déclarations au titre d'autres parties de l'Annexe sur la vérification.

²¹ Les colonnes "Notification de difficultés" et "Demande d'assistance" ne s'appliquent pas aux États parties qui n'ont présenté que des déclarations "néant".

	État partie	Installations du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Sites d'usines du tableau 3	Notification de difficultés ¹⁹	Demande d'assistance
12.	Japon	5 oct. 2011			e)	Pas besoin d'assistance
13.	Malaisie			28 nov. 2011	e)	Assistance requis
14.	Monaco*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	Sans objet	Sans objet
15.	Norvège	6 oct. 2011			Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
16.	Ouzbékistan			3 janv. 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
17.	République de Corée ²⁰	7 oct. 2011			e)	Pas besoin d'assistance
18.	Slovaquie ²⁰	12 oct. 2011			e)	Aucune indication
19.	Soudan*		6 janv. 2012*	6 janv. 2012*	Sans objet	Sans objet
20.	Turkménistan*		3 janv. 2012*	3 janv. 2012*	Sans objet	Sans objet
21.	Turquie		15 nov. 2011	15 nov. 2011	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée